

Le 6 février 2018

ÉQUITÉ SALARIALE : LE SYNDICAT EST CONTRAINT DE DEMANDER UNE PROLONGATION D'UNE SEMAINE

À la toute fin de 2017, Postes Canada a demandé que sa consultante soit autorisée à présenter un deuxième rapport, alléguant qu'une telle mesure était nécessaire pour tenir compte des préoccupations du Syndicat. L'arbitre Flynn a accepté et, ajoutant un autre délai, elle a ordonné à Postes Canada de déposer ce deuxième rapport au plus tard le 24 janvier 2018.

Le 24 janvier dernier, à 17 h 30, nous avons reçu le deuxième rapport de la consultante de Postes Canada. Nous avons également reçu un rapport de la firme d'experts-conseils Mercer sur le coût de nos avantages sociaux. Postes Canada nous a aussi remis les nouvelles données utilisées par sa consultante pour établir sa méthodologie. Ces données portent sur 7 388 itinéraires différents.

Le deuxième rapport de la consultante est une réécriture de fond en comble de son premier rapport. Son analyse prend appui sur un échantillon de taille différente et sur de nouveaux itinéraires. Pour sa part, le rapport de la firme Mercer parvient à des résultats sur le coût de nos avantages qui diffèrent de ceux compris dans le premier rapport de la consultante de Postes Canada.

Dans le cadre de l'étape suivante prévue au processus, notre consultant devait examiner et analyser ces rapports et y répondre en rédigeant son propre rapport. Compte tenu des changements apportés par la consultante de Postes Canada, il nous a fallu demander une prolongation. Pour être pleinement prêts à répondre aux nouveaux arguments de la partie patronale, nous avons estimé qu'il valait mieux annuler les audiences prévues les 3, 4 et 5 février. Il a été confirmé que l'arbitrage commencera le 14 février.

PROLONGATION

Les parties ont convenu d'une prolongation d'une semaine afin que notre consultant puisse rédiger son rapport après avoir évalué l'impact des changements du deuxième rapport de la consultante de Postes Canada. Le Syndicat, l'arbitre et Postes Canada discutent actuellement de la possibilité d'ajouter des dates d'arbitrage. Une fois que de nouvelles dates auront été déterminées, nous en informerons les membres.

POSITION DE POSTES CANADA : AUCUN ÉCART SALARIAL

Comme elle l'a fait dans son premier rapport, la consultante de Postes Canada continue de maintenir qu'il n'existe pas d'écart salarial entre les FFRS et les factrices et facteurs de l'unité urbaine. En fait, selon elle, les FFRS toucheraient une rémunération beaucoup plus élevée que celle de leurs consœurs et confrères de l'unité urbaine. (Nous communiquerons de plus amples détails à ce sujet dans des bulletins à venir.)

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de l'arbitrage.

Solidarité!

Les membres du Comité de l'équité salariale,



Nancy Beauchamp



Barb McMillan



Cathy Kennedy

